



Mesdames et Messieurs les actionnaires de BEAULIEU EXPLOITATION S.A. sont convoqués en

**Assemblée générale extraordinaire, le lundi
7 novembre 2011, à 11 heures, à Beaulieu Lausanne,
avenue des Bergières 10, 1004 Lausanne
Salle: Los Angeles**

Afin de permettre l'intégration complète des activités de Beaulieu Exploitation S.A. (BESA) au sein du groupe MCH, un contrat de fusion a été conclu le 28 septembre 2011 entre BESA, MCH Beaulieu Lausanne S.A. (MCH BSA) une nouvelle société avec siège à Lausanne, dont MCH Group S.A. est entièrement propriétaire, et MCH Group S.A. Selon ce contrat, MCH BSA absorbera BESA par voie de fusion; les actionnaires de BESA (à l'exception de MCH Group S.A.) recevront un montant de Fr. 190.- pour chaque action de BESA de Fr. 100.- de valeur nominale. Ensuite de la fusion, tous les actifs et passifs de BESA passeront à MCH BSA, filiale à 100% de MCH Group S.A., et BESA sera dissoute.

Conformément aux règles de la loi fédérale sur la fusion, le contrat est soumis à l'approbation des assemblées générales de BESA et de MCH BSA. Dans le cas présent, la majorité requise pour l'approbation de la fusion est de 90%.

L'assemblée générale extraordinaire convoquée par la présente aura donc pour unique objet l'approbation de la fusion décrite ci-dessus.

ORDRE DU JOUR

1. Orientation

Le Conseil d'administration donnera à l'Assemblée générale des explications sur la fusion envisagée entre BESA et MCH BSA, en exposant les démarches effectuées jusqu'au jour de l'assemblée.

2. Approbation de la fusion entre Beaulieu Exploitation S.A. et MCH Beaulieu Lausanne S.A.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'approuver le contrat de fusion conclu le 28 septembre 2011 entre BESA, MCH BSA, et MCH Group S.A.

Si vous souhaitez davantage d'informations sur la fusion envisagée, vous avez la possibilité, conformément à la loi fédérale sur la fusion, de consulter au siège de la société, pendant les 30 jours qui précèdent la date de l'assemblée générale et sur rendez-vous préalable, le contrat de fusion, le rapport de fusion, le rapport de révision, ainsi que les comptes et rapports annuels des trois derniers exercices et le bilan intermédiaire de BESA au 30 juin 2011. Chaque actionnaire peut demander qu'une copie de ces documents lui soit adressée, soit par courrier ordinaire, soit par courrier électronique, en écrivant à l'adresse suivante:

Beaulieu Exploitation S.A.
M. Didier Kolly, CFO
Avenue des Bergières 10
CP 89
CH-1000 Lausanne 22
didier.kolly@beaulieusa.ch

Si vous souhaitez exercer les droits de vote attachés à vos actions sans toutefois vous rendre à l'assemblée, vous pourrez remplir une procuration et la remettre à la personne de votre choix pour vous représenter.

Lausanne, le 3 octobre 2011

Beaulieu Exploitation S.A.
Au nom du Conseil d'administration:
Jean-Philippe RoCHAT
Président